



11^è ASSISES NATIONALES DE LA PROTECTION DE L'ENFANCE

JEUDI 28 ET VENDREDI 29 JUIN 2018

■ CITÉ DES CONGRÈS DE NANTES ■

**DANS LA FAMILLE
"JE PROTÈGE L'ENFANT
JE VOUDRAIS...
TOUS CEUX QUI RÉPONDENT
À SES BESOINS**

Partir des besoins de l'enfant pour mieux évaluer sa situation puis mieux l'accompagner semble une évidence, mais ce n'est pas si simple à mettre en œuvre. Cela requiert de pouvoir les évaluer en fonction de contextes toujours singuliers. Cela implique de mieux identifier et de mieux valoriser les ressources des diverses familles (qu'elles soient de sang ou de cœur) qui entourent – ou sont susceptibles d'entourer – l'enfant. Et pour y parvenir, dans un contexte suscitant d'importantes tensions et diverses formes de découragement, les institutions doivent donner l'exemple en inventant de nouveaux modes de coopération.



**ORGANISÉES PAR LE JAS EN COLLABORATION AVEC L'ODAS
ET LE CONSEIL DÉPARTEMENTAL DE LOIRE-ATLANTIQUE**



PRÉSENTATION DU FIL ROUGE DES 11^E ASSISES

Les modes de vie et configurations familiales ont considérablement évolué ces dernières années en même temps que l'univers socio-économique, juridique, environnemental ou technologique. Les repères éducatifs en sont bouleversés. Chacun mesure donc aujourd'hui l'urgence d'une adaptation des pratiques professionnelles pour mieux accompagner les jeunes et leurs parents.

C'est pourquoi, la loi du 14 mars 2016 a explicitement placé la notion de besoins de l'enfant au cœur de l'approche de notre politique de protection de l'enfance. Cela appelle un changement de paradigme pour transformer les regards sur la parentalité et l'environnement de l'enfant. Avec pour conséquence de réformer les pratiques en matière d'évaluation des besoins de l'enfant (en prévention comme en protection), en matière de travail avec l'enfant lui-même, les parents et/ou les autres acteurs éducatifs autour de l'enfant, et en ce qui concerne les modes de coopération entre institutions.

Il faut donc maintenant préciser les modalités de cet indispensable changement et les moyens d'y parvenir dans un contexte difficile sur les plans financier et institutionnel.

C'est ce que propose de faire la 11^e édition des Assises nationales de la Protection de l'Enfance avec l'ambition de contribuer à bâtir une protection de l'enfance 3.0, prometteuse pour les enfants, motivante ou re-motivante pour ceux dont c'est le métier, et mobilisatrice pour les autres dont c'est aussi la responsabilité.

Organisées par le JAS en collaboration avec l'ODAS
et le Conseil départemental de Loire-atlantique



En partenariat avec :



Avec le soutien de :



Les 11^e Assises de la protection de l'Enfance sont reconnues au titre de la formation continue des magistrats professionnels

12 h 30

OUVERTURE DES PORTES ET ACCUEIL DU PUBLIC

Visite des expositions et accueil café par des jeunes accompagnés par la Protection Judiciaire de la Jeunesse*.

14 h 00

14 h 15

MOT DE BIENVENUE

par **Philippe Grosvallet**, président du Conseil départemental de Loire-Atlantique, et présentation des journées **par les organisateurs**.

14 h 15

15 h 15

SEQUENCE INTRODUCTIVE

> Qu'est-ce qui fait famille aujourd'hui ?

Avec les diverses évolutions sociales, juridiques, politiques et économiques de ces trente dernières années les modèles familiaux ont considérablement évolué. De nouvelles formes de parentalité ont émergé, de nouveaux modes de vie et de communication se sont développés, tout comme de nouvelles formes d'isolement. Les repères éducatifs sont en profonde mutation et laissent nombre d'enfants, de jeunes et d'adultes désorientés. Qu'est-ce qui fait famille aujourd'hui ? Quels nouveaux repères éducatifs prendre en compte aujourd'hui et demain ?

> DIALOGUE AVEC :

- **Irène Théry***, *sociologue spécialisée dans le droit de la famille et de la vie privée, ancienne directrice d'études à l'EHESS, membre du Haut conseil de la Famille, de l'enfance et de l'âge.*
- **Martine Segalen***, *ethnologue, spécialiste de la famille et des questions culturelles.*
- **Jean-Paul Gaillard***, *thérapeute systémicien, auteur de "Enfants et adolescents en mutation".*

*Intervenants pressentis, en cours de sollicitation

15 h 15
16 h 15

> Mieux évaluer les besoins de l'enfant en prévention et en protection de l'enfance

La loi du 14 mars 2016 invite à replacer la notion de besoins de l'enfant au cœur de la politique de protection de l'enfance, et donc de s'appuyer prioritairement sur ces besoins pour mettre en œuvre les réponses qu'elles soient préventives ou curatives. Encore faut-il savoir évaluer ces besoins, ce qui requiert de préciser ce que l'on doit rechercher, mesurer, et comment, dans des situations chaque fois singulières.

> DIALOGUE AVEC :

■ **Natalie Bayle ou Françoise Fauchon***, *directrice médicale et collaboratrice du CMPP Claude Bernard de Paris, auteurs de "Les nouvelles familles"*.

Sur l'incidence clinique des nouvelles configurations familiales.

■ **Maxime Boidin**, *directeur Enfance-Familles du département de Loire-Atlantique*.

Sur les résultats d'une étude réalisée en Loire-Atlantique auprès de jeunes ayant connu un parcours en protection de l'enfance.

■ **Priscille Gérardin***, *pédopsychiatre, professeure des Universités de Psychiatrie de l'Enfant et de l'Adolescent, CHU de Rouen*.

Sur ses constats de praticienne concernant les besoins fondamentaux de l'enfant en protection de l'enfance en lien avec les conclusions de la démarche de consensus sur cette question.

■ **Marie-Paule Martin-Blachais**, *auteur du rapport issu de la démarche de consensus sur les besoins fondamentaux de l'enfant en protection de l'enfance, directrice de l'Ecole de la Protection de l'Enfance*.

Sur ce qui doit être recherché pour évaluer les besoins de l'enfant et selon quels critères en fonction des contextes.

16 h 15
18 h 00

> Travailler autrement avec l'entourage de l'enfant

Partir des besoins de l'enfant pour mettre en œuvre l'accompagnement qui l'aidera à bien grandir invite de fait à explorer au mieux les ressources mobilisables ou non dans son entourage de proximité, qu'il s'agisse des membres de sa famille et/ou d'autres proches (amis, voisins, parrains...). Et placer la notion de besoins en première ligne peut constituer en la matière un ressort facilitateur en termes de dialogue et de posture. De même que partir des besoins de l'enfant invite à travailler autrement avec les familles de suppléance. Enfin, dans les situations où la relation parentale est rompue, l'approche par les besoins de l'enfant invite sans doute à s'inscrire "moins timidement" dans un processus d'évolution de son statut lui permettant éventuellement de se construire dans une nouvelle famille.

> DIALOGUE AVEC :

■ **Serge Escots***, directeur de l'institut d'anthropologie clinique.

Sur les nouvelles possibilités de travail avec les familles offertes par la notion de besoins de l'enfant, avec l'analyse partagée des facteurs d'empêchement de la parentalité et le développement du pouvoir être parent.

■ **Témoignage d'un parrain et d'un parent (via Unapp)**

Sur le soutien éducatif que peut apporter l'entourage de proximité, les familles de cœur, mais aussi les obstacles et freins rencontrés qui pourraient être levés.

■ **Témoignage d'un couple de Tiers dignes de confiance (via CD 44)**

Sur la réponse aux besoins fondamentaux qu'ils ont pu apporter en s'impliquant fortement, parfois contre vents et marées et idées-reçues.

■ **Nathalie Chapon***, sociologue, auteur de l'étude "Ce qui fait famille en familles d'accueil" réalisée pour l'Observatoire national de la protection de l'enfance (ONPE).

Sur cette étude et les risques d'une professionnalisation excessive au regard de la spécificité de cet accueil.

■ **Manon (16 ans) et Thérèse Bonfils, son assistante familiale**

Sur les apports de l'assistante familiale, le travail possible avec les parents des enfants accueillis et sur les batailles qu'il faut parfois livrer contre le système pour préserver le travail accompli et l'équilibre de l'enfant.

■ **Michèle Meunier**, sénatrice de Loire-Atlantique.

Sur la question du délaissement et de l'évolution du statut de l'enfant quand la parentalité est rompue et l'entourage non mobilisable.

■ **Clôture de la première journée par un grand témoin étranger : M. Chakib Benmoussa***, ambassadeur du Maroc en France.

09 h 00
12 h 00

> Travail en ateliers : “Faire famille” autour des besoins de l’enfant, les nouvelles approches en pratiques et en débat

5 ateliers sont proposés permettant d’approfondir les thématiques abordées en séances plénières de manière plus pratique à partir d’expériences concrètes (Détail de chaque atelier pages suivantes).

ATELIER 1

SOUTIEN A LA PARENTALITE : construire de nouvelles alliances qui peuvent “changer la donne”

ATELIER 2

META-BESOIN DE SECURITE : comprendre ce qu’il implique collectivement pour les acteurs judiciaires, administratifs et éducatifs du parcours de l’enfant

ATELIER 3

SITUATIONS D’URGENCE : expérimenter de nouvelles coopérations pour plus d’efficacité et moins de souffrances

ATELIER 4

STATUT DE L’ENFANT : appréhender différemment les évolutions possibles pour lui garantir un meilleur avenir

ATELIER 5

RESEAUX SOCIAUX ET NTIC : apprendre à faire avec ces “nouvelles familles”

12 h 00
14 h 00

DEJEUNER ET VISITE DES EXPOSITIONS

Cocktail déjeûnatoire servi dans l’espace Expositions, stands et speed talking

14 h 15

Reprise des travaux en séance plénière

Ouverture : Le changement, l’affaire de tous

par **Alexandre Jardin***, écrivain, cinéaste, fondateur du mouvement citoyen “Bleu Blanc Zèbre”.

14 h 30
15 h 30

> Coopérer autrement entre institutions : des exemples

En finir avec "les cloisonnements", "le fonctionnement en silos", "les logiques de territoires", "le déploiement de parapluies", ... : des vœux unanimement partagés, régulièrement exprimés, mais qui restent le plus souvent des vœux pieux. Il est vrai que le contexte de ces dernières années ne facilite pas toujours les coopérations. Mais n'y invite-t-il pas aussi plus que jamais ? Coopérer autrement entre institutions, malgré la part de risques et d'efforts que cela implique, est utile à tous : l'usager (avec une meilleure réponse), les professionnels (avec du sens retrouvé), les institutions (avec des retours sur investissements). Exemples.

> **Prévénance, prévention et mobilisation autour de l'école** : présentation de la démarche du conseil départemental de Meurthe-et-Moselle en vue d'une coopération soutenue avec l'école impliquant le travail social départemental.

Par Mathieu Klein*, président du Conseil départemental de Meurthe-et-Moselle.

> **Définition et mise en œuvre concertée de l'offre de services sur un territoire** : présentation du protocole de partenariat multi-dimensionnel très opérationnel, mis en place entre la direction territoriale Sud-Ouest de la Protection Judiciaire de la Jeunesse et le Conseil départemental de Corrèze.

> **Maltraitance et coordination optimale des acteurs de l'urgence** : présentation d'une expérience de coordination et d'articulation des temporalités d'intervention des différents acteurs (Parquet, Police, Juge des enfants, Département...), du signalement à l'établissement du projet pour l'enfant, dans les cas de maltraitance.

Par Damien Mulliez*, magistrat, conseiller à la Cour d'Appel de Paris.

> **Mineurs Non Accompagnés et inventivité collective** : présentation de la démarche d'accompagnement des MNA en Loire-Atlantique qui s'appuie sur l'implication et la créativité de partenaires comme les réseaux d'éducation populaire, la prévention spécialisée, la société civile...

Par Fabienne Padovani, vice-présidente du Conseil départemental de Loire-Atlantique déléguée aux familles et à la protection de l'enfance et **Martine Gentil-Lechat***, présidente des Pep Atlantique-Anjou.

15 h 30
16 h 40

Les ministres invités à réagir et conclure

- > **Mme Nicole Belloubet**, garde des Sceaux, ministre de la Justice
- > **M. Jean-Michel Blanquer***, ministre de l'Éducation Nationale
- > **Mme Agnès Buzyn***, ministre des Solidarités et de la Santé

16 h 30

SPECTACLE DE CLOTURE PAR DES ENFANTS

16 h 45

Fin des Assises

LE COMITÉ DE PILOTAGE DES ASSISES NATIONALES DE LA PROTECTION DE L'ENFANCE

Les 11^{es} Assises nationales de la protection de l'enfance sont organisées par le Journal des Acteurs Sociaux, en collaboration avec l'Observatoire national de l'action sociale (Odas) et le Conseil départemental de Loire-Atlantique, collectivité accueillante de cette édition.

ET EN PARTENARIAT AVEC :

- l'Assemblée des départements de France (**ADF**)
- l'Association des conseillers techniques de service social de l'Éducation nationale (**Actessen**)
- l'Association française des magistrats de la jeunesse et de la famille (**AFMJF**)
- l'Association nationale des assistants de service social (**Anas**)
- l'Association nationale des cadres de l'action sociale des conseils généraux (**Ancasd**)
- l'Association nationale des directeurs d'action sociale et de santé des départements et des métropoles (**Andass**)
- le **CNFPT**, Centre National de la Fonction Publique Territoriale
- le Comité national de liaison des acteurs de la prévention spécialisée (**CNLAPS**)
- la Convention nationale des associations de protection de l'enfant (**Cnape**)
- la **Croix-Rouge française**
- le **Défenseur des Droits**,
- l'Association Nationale d'Interventions Sociales en Commissariat et Gendarmerie (**ANISCG**)
- la Fédération des établissements hospitaliers et d'aide à la personne privés non lucratifs (**Fehap**)
- la Ligue de l'enseignement
- le Ministère des Affaires sociales et de la santé (**DGCS**)

- le Ministère de la Justice (**DPJJ**)
- le Ministère de l'Éducation nationale (**DGESCO**)
- **Nexem**
- l'Observatoire National de la Protection de l'Enfance (**ONPE**)
- l'Organisation nationale des éducateurs spécialisés (**Ones**)
- **SOS Villages d'enfants**
- le Syndicat national des médecins de PMI (**SNMPMI**)
- l'Union nationale des associations familiales (**Unaf**)
- l'Union nationale des acteurs de parrainage de proximité (**Unapp**)
- l'Union nationale interfédérale des œuvres et organismes privés sanitaires et sociaux (**Uniopss**)

ET LE SOUTIEN DE :

- l'Agence des bonnes pratiques et initiatives locales (**Apriles**)
- l'Association **A. Retis**
- Bulletin de la Protection de l'Enfance (**BPE**)
- **l'École de la Protection de l'Enfance**
- **Edile - Formation des élus**



les 11^{es} Assises sont reconnues au titre de la formation continue des magistrats professionnels